

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 2 août 2011 portant nomination des membres de la Commission nationale de l'activité libérale mentionnée à l'article R. 6154-20 du code de la santé publique

NOR : ETSH1130668A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu l'article R. 6154-20 du code de la santé publique ;
Vu la proposition du premier président de la Cour des comptes ;
Vu les propositions du chef de l'inspection générale des affaires sociales ;
Vu les propositions de la conférence des présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers universitaires ;
Vu les propositions de la conférence des présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers non universitaires ;
Vu les propositions de la Fédération hospitalière de France ;
Vu la proposition du collectif interassociatif sur la santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Michèle FROMENT-VEDRINE, conseillère maître à la Cour des comptes, est nommée présidente de la commission nationale de l'activité libérale.

Article 2

Outre le président du Conseil national de l'ordre des médecins ou un vice-président chargé de le représenter et le directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ou son représentant, sont nommés membres de la commission nationale de l'activité libérale :

1^o Sur proposition du chef de l'inspection générale des affaires sociales :

Titulaires

M. Jérôme GUEDJ, inspecteur général des affaires sociales.
M. Christian CAHUT, conseiller général des établissements de santé.

Suppléants

Mme Huguette VIGNERON-MELEDER, conseillère générale des établissements de santé.
Mme Evelyne FALIP, conseillère générale des établissements de santé.

2^o Sur proposition de la conférence des présidents de commissions médicales d'établissement des centres hospitaliers universitaires :

Titulaires

M. le professeur Michel SLAMA, centre hospitalier universitaire d'Amiens.
M. le Professeur Jean-Luc SCHMUTZ, centre hospitalier universitaire de Nancy.
M. le Professeur Jean-Claude PERAGUT, centre hospitalier universitaire de Marseille.

Suppléants

M. le professeur Jean-Pierre CAMOUS, centre hospitalier universitaire de Nice.
M. le Professeur Jean-Claude BEANI, centre hospitalier universitaire de Grenoble.
Mme la docteure Dominique PRAT-PRADAL, centre hospitalier universitaire de Nîmes.

3^o Sur proposition de la conférence des présidents de commissions médicales d'établissement des centres hospitaliers :

Titulaires

M. le Docteur Jean-Pascal BAUGE, Hôpitaux de Drôme-Nord.
M. le Docteur Marc BRAY, centre hospitalier Sud-Francilien, Évry.

Suppléants

M. le Docteur Frédéric MARTINEAU, centre hospitalier de la Côte Basque.
M. le Docteur Thierry SABOUNTCHI, centre hospitalier de Valenciennes.
4° Sur proposition de la Fédération hospitalière de France :

Titulaires

Mme Valérie LEVY-JURIN, membre du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Nancy.

M. Joseph DEBRAY, membre des conseils de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin et du centre hospitalier de Creil.

Suppléants

M. Claude GALAMETZ, membre du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille.

M. René BARBERYE, vice-président du conseil de surveillance du centre hospitalier de Rambouillet.

5° Sur proposition du collectif interassociatif sur la santé :

Titulaire

Mme Claude RAMBAUD, représentant Le Lien.

Suppléant

M. Nicolas BRUN, représentant l'UNAF.

Article 3

La durée du mandat de la présidente et des membres titulaires et suppléants est de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 2 août 2011.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des ressources humaines
du système de santé,*

R. LE MOIGN